



Mardi 13 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élection du/de la Président(e) du CNOSF : modalités et dates clés

Lors de l'Assemblée générale du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) qui s'est déroulée le 25 mai dernier, Brigitte Henriques, première femme présidente du CNOSF, a annoncé aux membres présents sa décision de rendre son mandat à la date du 29 juin prochain.

À la suite de l'Assemblée générale et en application de l'article 16 des statuts du CNOSF, la Secrétaire générale a saisi pour avis le Comité de déontologie du CNOSF sur l'interprétation des statuts et du règlement intérieur ainsi que les modalités d'élection du/de la Président(e) du CNOSF, en cas de vacance.

Après avoir pris connaissance des recommandations du Comité de déontologie, **le Bureau exécutif réunit ce jour a validé la procédure et le calendrier**, et l'appel à candidatures a été diffusé aux membres du Conseil d'administration. Les membres du CNOSF, ainsi que ses structures déconcentrées (CROS, CDOS et CTOS), ont également été informés par mail des différentes étapes à venir.

Conditions d'éligibilité et dates clés

- **Tout membre du Conseil d'administration est éligible** à cette élection quelle que soit sa catégorie de rattachement (à l'exception des personnes invitées avec voix consultative), à condition notamment qu'il ou elle soit âgé(e) de moins de 70 ans au 1er janvier 2023.
- Chaque candidat(e) devra adresser un dossier de candidature complet (une fiche de candidature et un projet exposant notamment les grandes lignes politiques sur l'avenir du CNOSF) par mail au Comité de déontologie du CNOSF, **au plus tard le lundi 26 juin 2023 à 12h00**.
- Le Comité de déontologie du CNOSF transmettra son avis quant à la recevabilité de chaque dossier de candidature au Bureau exécutif, qui se prononcera sur **la liste définitive des candidatures, le lundi 26 juin 2023**. Celle-ci sera ensuite mise en ligne sur le site du CNOSF.
- **Une visioconférence sera organisée le mardi 27 juin 2023** avec l'ensemble des membres du CNOSF, afin que les candidat(e)s puissent présenter leur candidature et leur projet.
- **Le Conseil d'administration se tiendra le jeudi 29 juin à 15h00**, et devra procéder, lors d'un scrutin secret, à l'élection d'une nouvelle ou d'un nouveau Président(e) du CNOSF, dont le mandat trouvera son terme à la fin de la présente mandature, en 2025.

Une Assemblée générale en septembre

Une Assemblée générale se prononcera sur la validation de cette élection, le mercredi 13 septembre 2023 (date à approuver par le Conseil d'administration du 29 juin 2023). Elle devra également procéder à l'élection d'un nouvel administrateur ou d'une nouvelle administratrice pour pourvoir au poste laissé vacant par Brigitte Henriques (collège 1 des fédérations olympiques).

CONTACTS PRESSE CNOSF :

pressecnosf@cnosf.org



Partenaires Mondiaux



Partenaires Premium



Partenaires Officiels

